

Mécanismes et règles pour assurer la bonne gouvernance des mutualités en Belgique

Jean Hermesse

Secrétaire général des Mutualités Chrétiennes

Casablanca



La solidarité, c'est bon pour la santé.

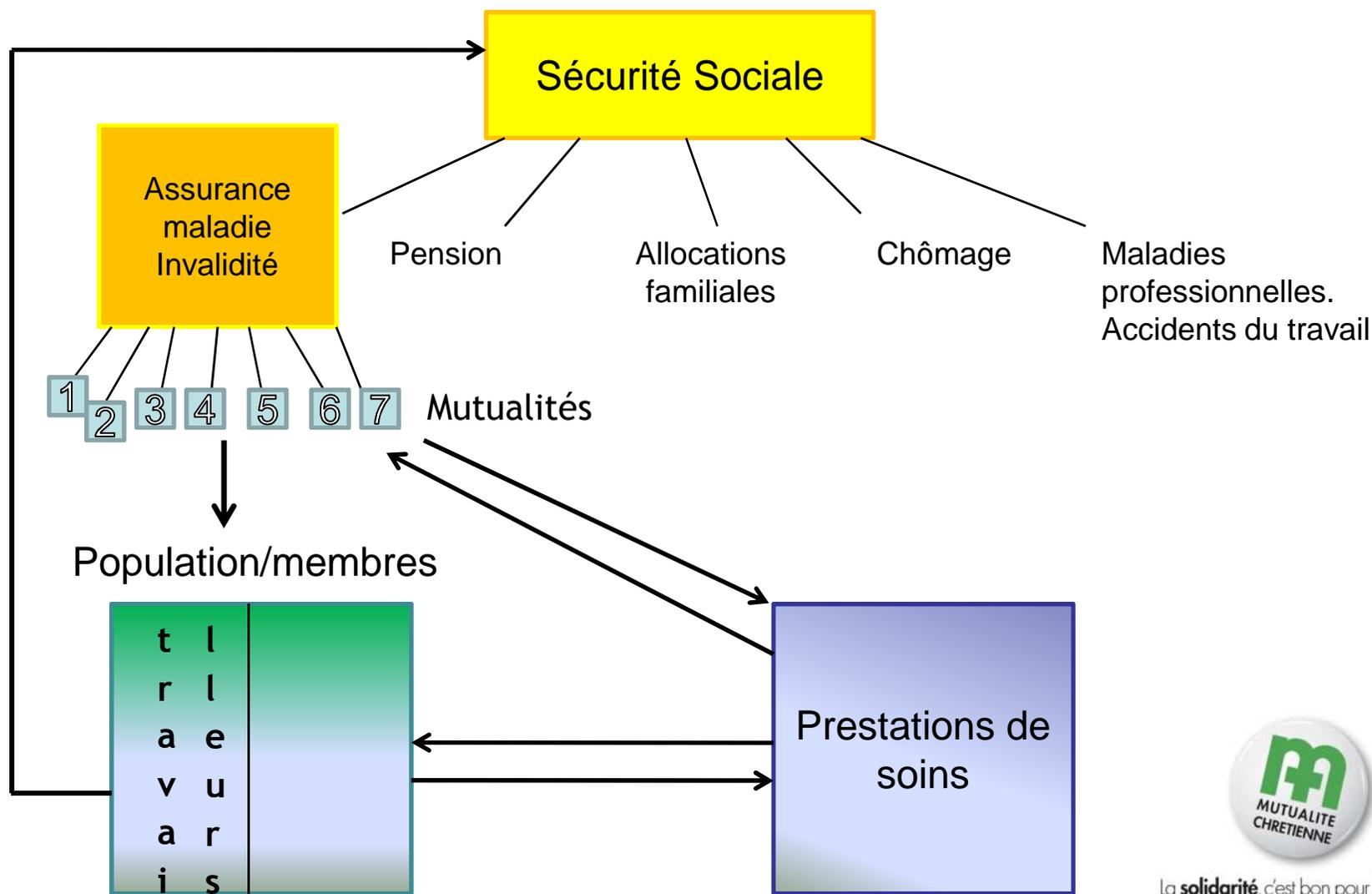
Plan

1. Organisation des soins de santé en Belgique - synthèse
2. L'organisation et la gouvernance des mutualités
3. Les modalités de contrôle



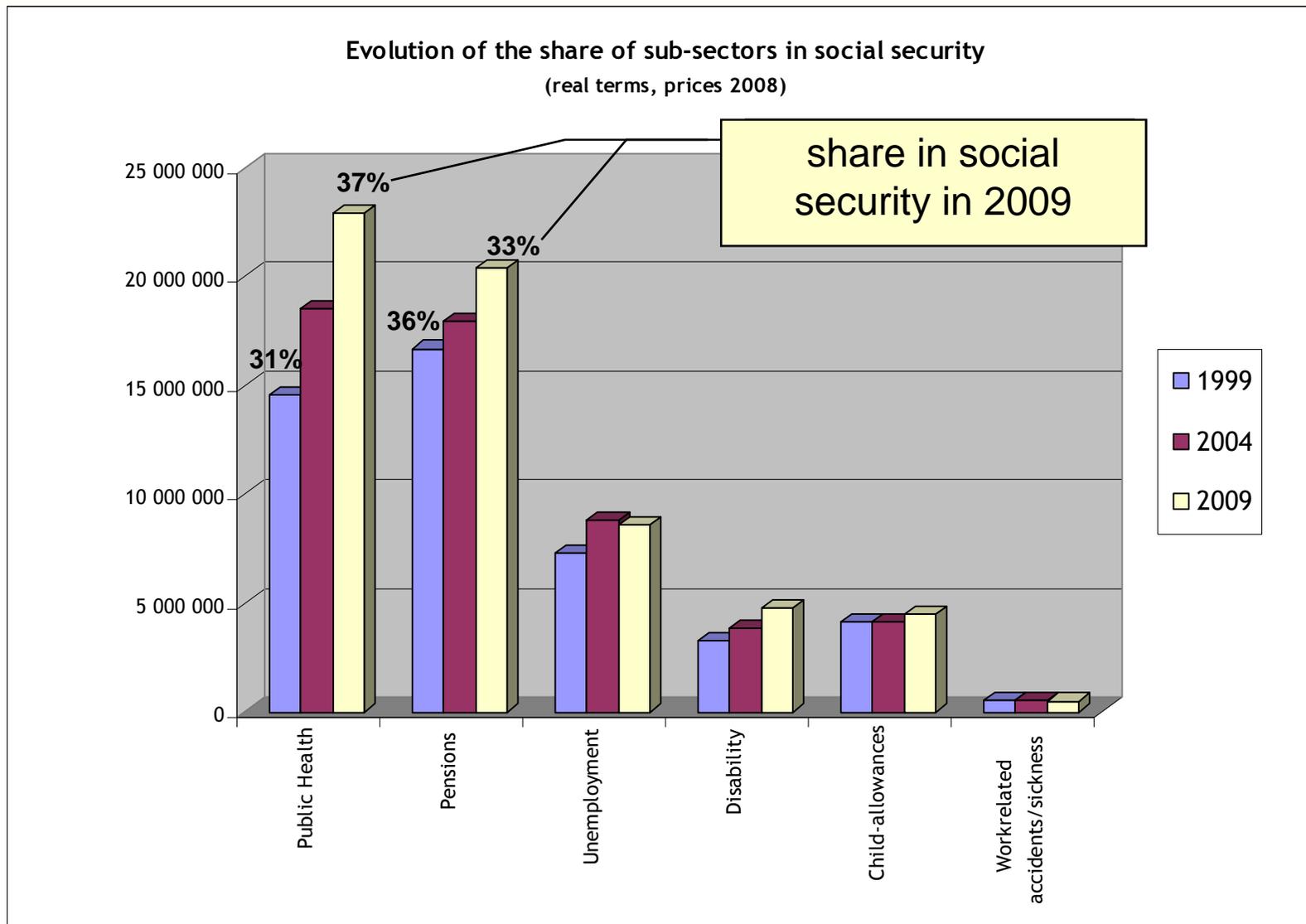
La **solidarité**, c'est bon pour la santé.

Le circuit des flux financiers



La solidarité, c'est bon pour la santé.

Répartition des dépenses par secteur



Assurance maladie obligatoire (2009)

(millions euros)	Dépenses		Dépenses 2009	Croissance 2008-2009
	2008	Budget 2009		
Médecins	6.166	6.796	6.638	7,7%
Médicaments	3.956	4.124	4.124	4,3%
Hôpitaux	4.380	4.857	4.703	7,4%
Infirmières	955	1.050	1.010	5,7%
Dentistes	672	743	734	9,3%
Paramédicaux	771	839	844	9,5%
Implants	464	631	486	4,8%
Rééducation - logo	476	550	511	7,4%
MRS - MRPA - CDJ	1.931	2.063	2.062	6,8%
Soins psychiatriques	115	139	124	7,6%
Dialyse	337	367	360	6,8%
Patients chroniques	77	84	80	3,7%
MAF	277	339	305	10,2%
Autres	245	591	250	2,0%
Régularisations	-118	-89	-104	-11,1%
TOTAL	20.704	23.084	22.127	6,9%



La solidarité, c'est bon pour la santé.

L'assurance complémentaire des mutualités

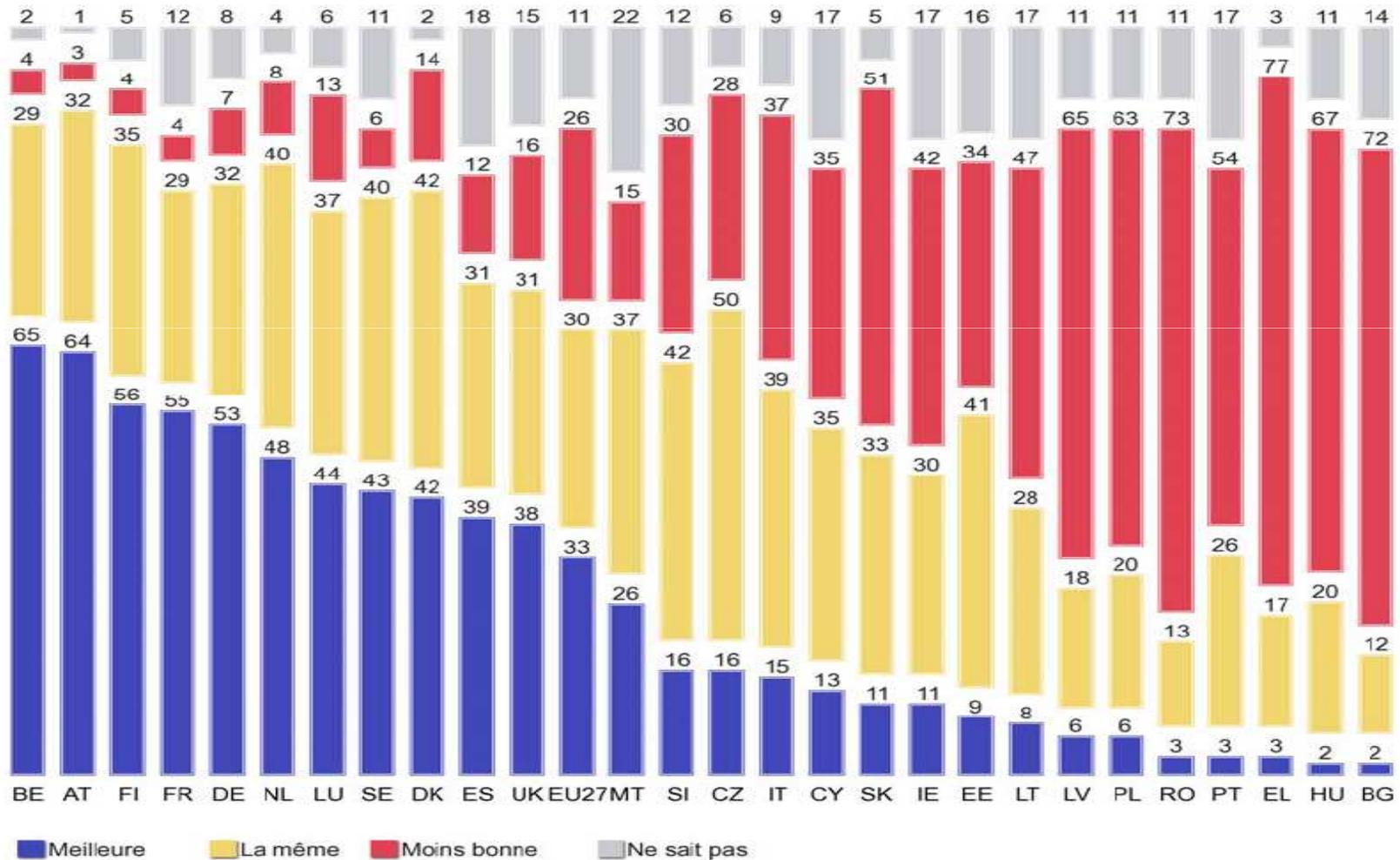
en milliers d'euros	1997	2007	croissance annuelle moyenne de 1997 à 2007
	cotisations		
petits risques' des indépendants °°	242.645,6	262.160,6	0,8%
hospitalisation - services obligatoires	26.435,4	28.212,0	0,7%
hospitalisation - services facultatifs	89.705,2	257.883,7	11,1%
transport des malades	23.525,1	41.933,2	6,0%
soins à l'étranger	12.860,7	22.729,3	5,9%
services divers	137.449,5	336.369,9	9,4%
Total =	532.621,5	949.288,7	5,9%



La **solidarité**, c'est bon pour la santé.

Un système de soins de santé performant

QD3. D'après ce que vous savez, pensez-vous que la qualité des soins de santé en (NOTRE PAYS) est ... en comparaison avec celles des autres Etats membres?



2. L'organisation et la gouvernance des mutualités

- La loi sur les mutualités de 1990 modifiée en 2010
- La loi reconnaît 2 organes statutaires (Assemblée Générale et Conseil d'Administration) pour chaque niveau :
 - mutualité
 - société mutualiste
 - union nationale
- Objet social non lucratif: promouvoir le bien-être physique, psychique et social des membres



La solidarité, c'est bon pour la santé.

Composition des organes au suffrage universel

Exemple: Mutualités chrétiennes

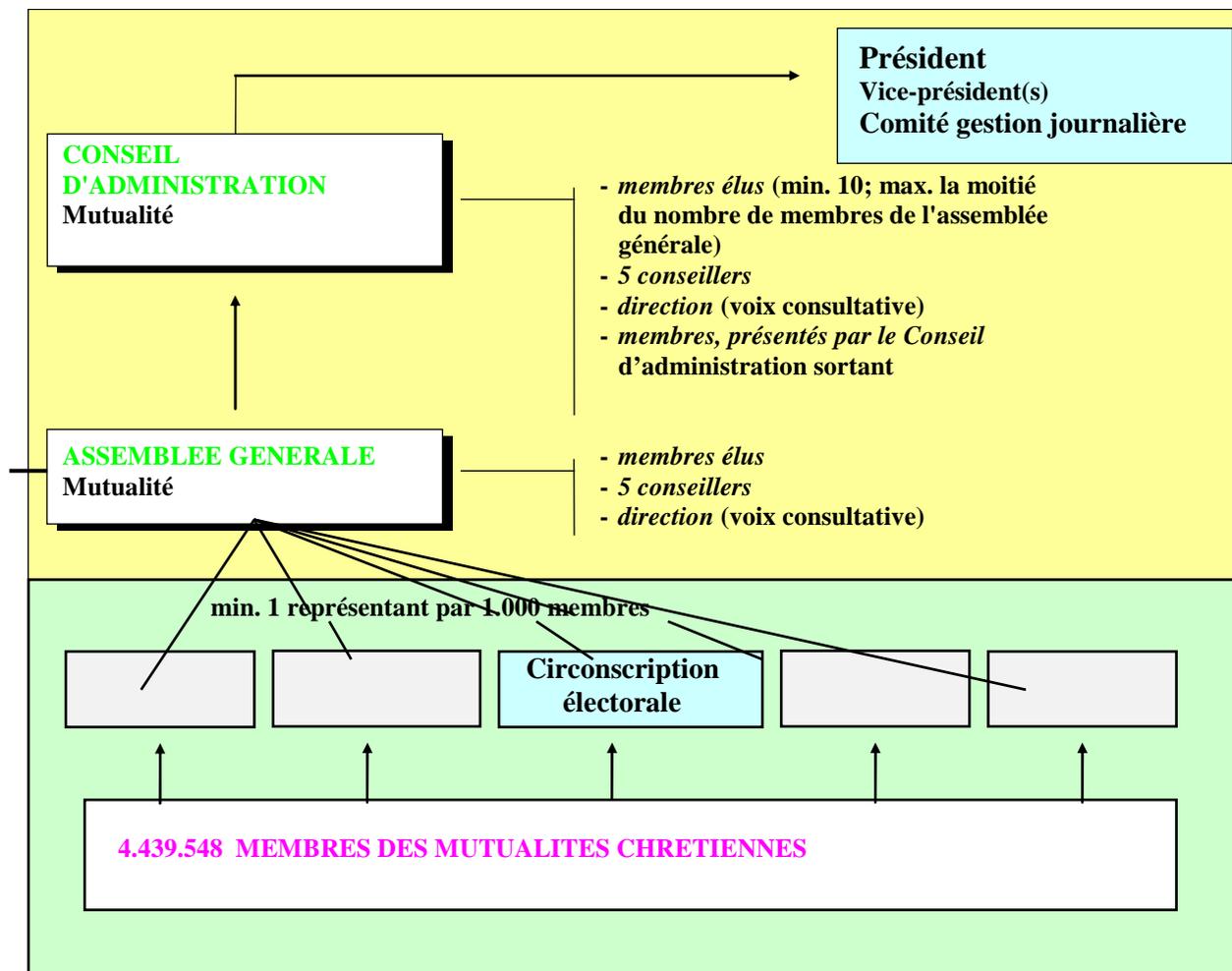
- 4 439 548 bénéficiaires
- Électeurs : élisent l'AG de leur mutualité
- L'AG de la mutualité désigne ses représentants:
 - au Conseil d'Administration de sa mutualité
 - à l'Assemblée générale de Solimut - société mutualiste
 - à l'Assemblée générale de l'Alliance Nationale des Mutualités chrétiennes

→ Contrôle social des volontaires non-permanents sur l'objet social de la mutualité



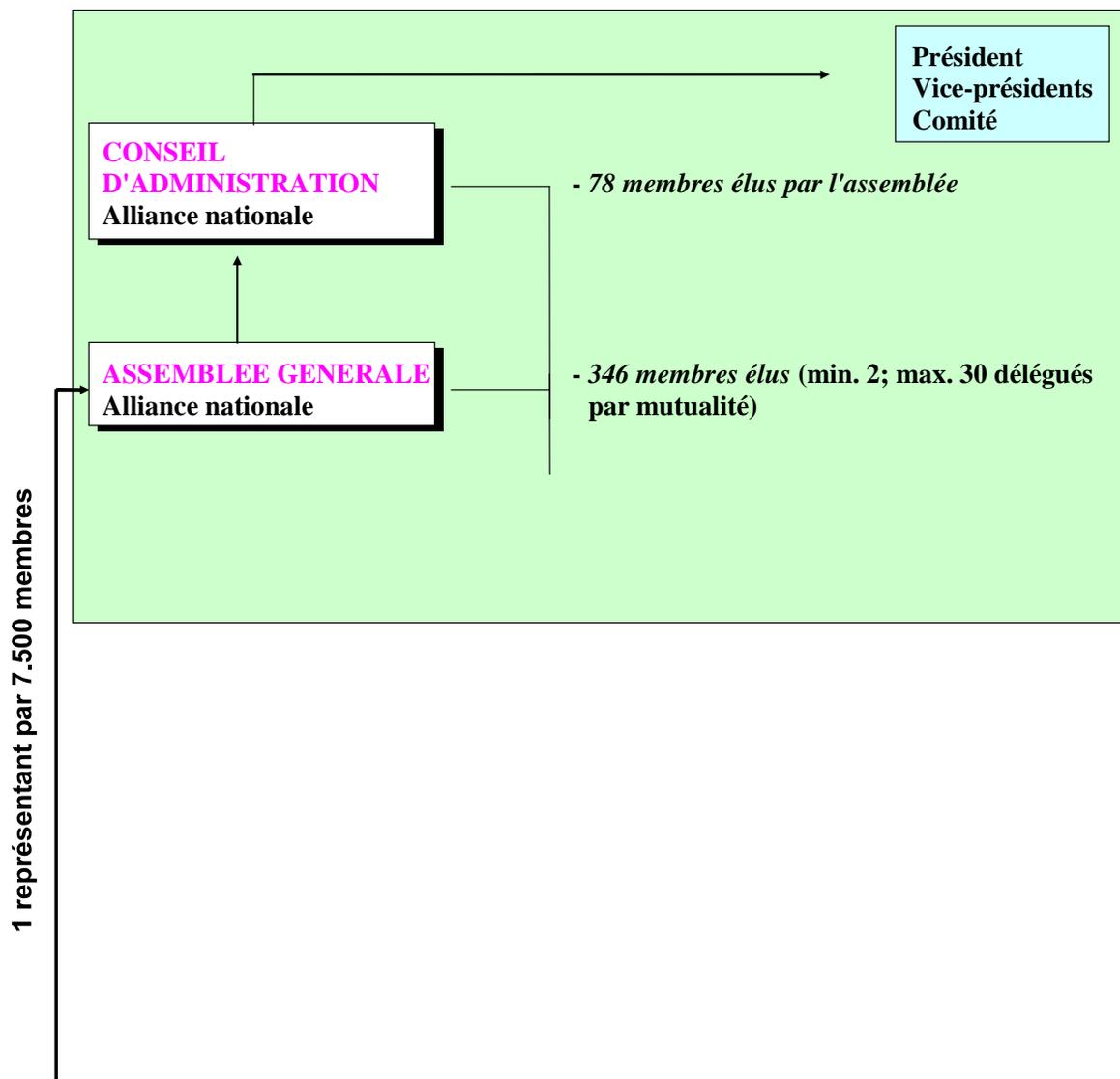
La solidarité, c'est bon pour la santé.

Structure d'une mutualité régionale (20 au total)



La **solidarité**, c'est bon pour la santé.

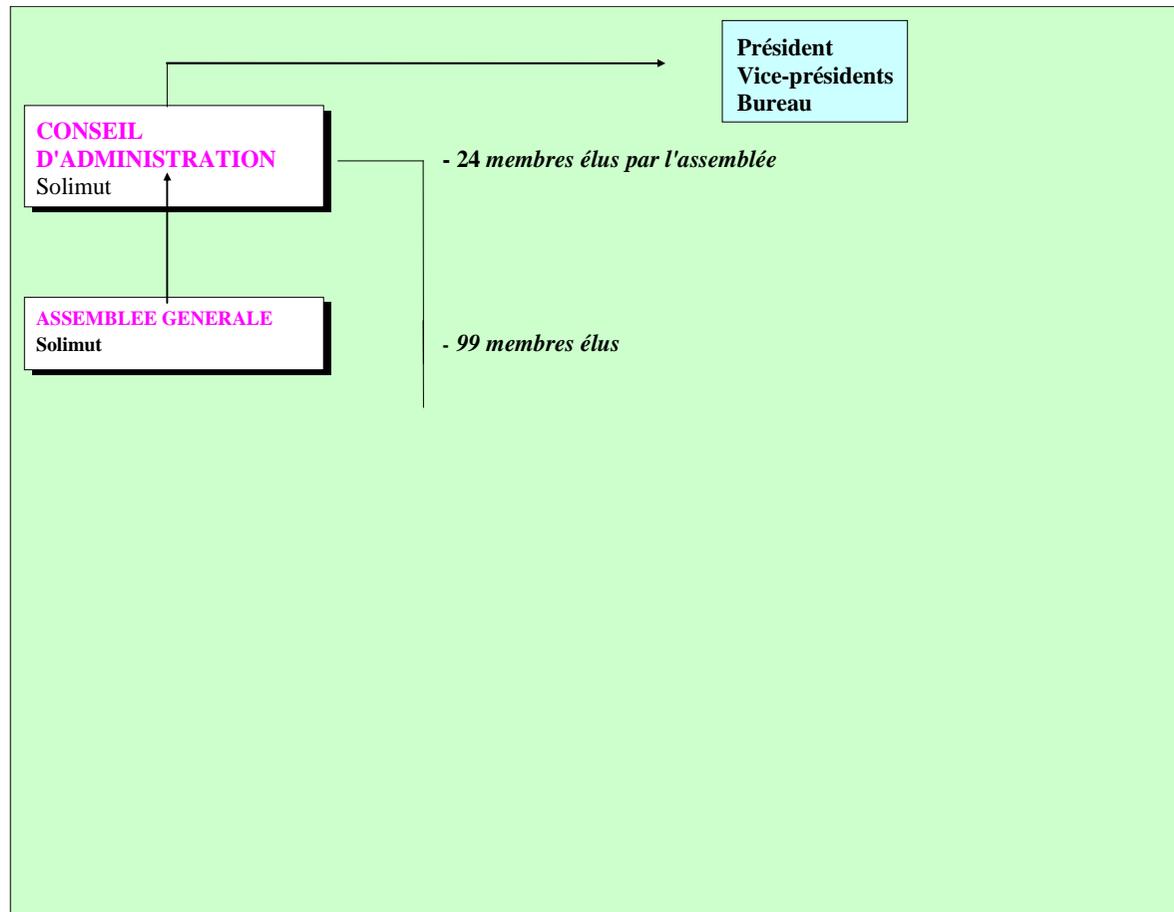
Structure de l'Alliance Nationale des Mutualités Chrétiennes (ANMC)



La **solidarité**, c'est bon pour la santé.

Structure de la société mutualiste

(regroupement de mutualités régionales)



La **solidarité**, c'est bon pour la santé.

Rôle et fonction de l'AG d'une mutualité régionale

- Modifie et adopte les statuts
- Élit les administrateurs (CA)
- Approuve comptes et budgets
- Nomme les réviseurs
- Établit les accords de collaboration avec les asbl
- Désigne ses représentants à l'AG de Solimut et de l'ANMC
- Débat des politiques de santé et interpelle l'ANMC
- Adapte l'offre d'assurance complémentaire



La solidarité, c'est bon pour la santé.

Rôle et fonction du CA d'une mutualité régionale

- Assure la gestion journalière de la mutualité
- Convoque les AG
- Soumet à l'AG, pour approbation :
 - les comptes annuels
 - les prévisions budgétaires
- Prépare le travail de l'AG : débat et propositions
- Prépare et assure le suivi de l'ALC



La **solidarité**, c'est bon pour la santé.

Adaptation majeure du cadre légal et réglementaire (loi du 26-04-2010) des mutualités

- Adaptations suite aux directives assurances de l'UE ("Same level playing field") et de la mise en demeure de la Commission Européenne
- Scission des services organisés par les entités mutualistes dans l'assurance complémentaire
- Nouvelle entité juridique (Société mutualiste d'assurance) soumise aux directives « Assurances non vie » de l'UE



La solidarité, c'est bon pour la santé.

Classification future des activités

1. Opérations (= +/- AC obligatoire actuelle)
 - Services à affiliation obligatoire avec caractère assurantiel répondant à une série de critères de solidarité
2. Assurances (principalement des assurances facultatives hospitalisation)
 - Activités visées par la loi sur le contrat d'assurance terrestre



La **solidarité**, c'est bon pour la santé.

1^{ère} activité : les opérations

- Services proposés par les mutualités, les Unions Nationales et les Sociétés Mutualistes (non assureur)
 - Exemples : transport des malades, vaccination, hospitalisation...
- Critères :
 - Affiliation obligatoire
 - Activité non lucrative
 - Cotisation identique pour tous les membres
 - Exclusion interdite (en raison de l'état de santé, âge, ...)
 - Couverture des états préexistants
 - Garanties identiques pour tous
 - Gestion financière par répartition (≠ capitalisation)
 - Souveraineté de l'assemblée générale pour l'adaptation des conditions d'octroi des services et avantages



La **solidarité**, c'est bon pour la santé.

2^{ème} activité : les assurances facultatives

- Les activités d'assurances devront être proposées exclusivement par les Sociétés Mutualistes d'Assurance (SMA)
- Caractéristiques :
 - Branches 2 et 18 (assistance en cas de maladie)
 - Affiliation facultative
 - Accessibles uniquement aux propres membres c'est à dire aux membres des mutualités affiliées à la SMA
 - Activités d'assurances soumises aux législations du secteur des assurances
 - Sous le contrôle de l'Office de Contrôle des Mutualités (OCM), en collaboration avec la CBFA
 - Contrôle externe par des réviseurs agréés CBFA
 - Taxation sur les primes émises



La solidarité, c'est bon pour la santé.

3. Les modalités du contrôle

3.1. Contrôle interne (art. 31 loi 1990)

Objectifs :

- Détecter dysfonctionnements, irrégularités et fraudes
- Améliorer la performance globale de la mutualité

Services :

- Audit interne
- Inspection

Référentiels :

- Code de déontologie
- Charte d'audit

Le Comité d'Audit fait rapport au Conseil d'Administration



La **solidarité**, c'est bon pour la santé.

Audit interne

Activité indépendante et objective, qui donne à l'organisation une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer, et contribue à créer de la valeur ajoutée.

Évalue les processus de gestion des risques et de contrôle



La **solidarité**, c'est bon pour la santé.

Le service d'inspection

- Vérifie si la législation est correctement appliquée
- Évalue la qualité des flux d'information
- Vérifie si les procédures administratives sont adaptées et efficaces
- Vérifie si les procédures de contrôle sont appliquées
- Évalue les contrôles visant à lutter contre la fraude de source externe



Le code de déontologie

Directives et recommandations concernant :

1. La séparation de fonctions internes

- Garantir l'indépendance de notre jugement

2. La transparence professionnelle

- Aller à l'encontre de tout conflit d'intérêt

3. Des incompatibilités en matière de personnel

- Viser l'indépendance du fonctionnement des organes de gestion



La **solidarité**, c'est bon pour la santé.

3.2. Le contrôle externe : OCM et INAMI

L'Office de contrôle des mutualités et des unions nationales (art.49 loi 1990)

- Veille à la conformité des services/activités (statuts)
- Veille à l'exécution financière des services
- Contrôle la validité des instances
- Contrôle le respect des règles administratives, comptables et financières via les réviseurs d'entreprise
- Rapporte à l'INAMI (conseil général et service du contrôle administratif)
- Rapport annuel sur la situation des mutualités
- Contrôle la responsabilité financière des mutualités
- Évalue la performance administrative des mutualités par l'attribution d'une partie variable des frais d'administration



3.2. Le contrôle externe : INAMI

L'INAMI est organisé en 5 services.



arité, c'est bon pour la santé.

Service de contrôle administratif à 3 missions:

- Contrôle des mutualités
- Contrôle des documents de cotisations, des effectifs et des mutations
- Service contentieux

Service d'évaluation et de contrôle médicaux

- Contrôle réalité, conformité des prestations
- Identifier des abus
- Contrôle de l'activité des médecins-conseils des mutualités



Au-delà des mécanismes légaux et internes de contrôle il y a:

- La transparence de toutes les opérations
- Le contrôle social et moral par les bénévoles
- La concurrence en termes de qualité de service entre les mutualités

•



La **solidarité**, c'est bon pour la santé.

Vu l'ampleur des flux financiers, la multiplicité des acteurs et la complexité des procédures et des règlements il faut investir en permanence dans les mécanismes de contrôle et la plus grande transparence.



La **solidarité**, c'est bon pour la santé.